



PRÉAVIS

Numéro : 06/2026

ÉMANANT DE :	Comité de direction (sur proposition du Bureau du Conseil intercommunal)
DATE	25 juin 2026
OBJET :	Rétributions du Conseil intercommunal pour la législature 2026 - 2031
DESTINATAIRE(S) :	Conseil Intercommunal
POUR INFO :	---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 29 al. 1 de la Loi sur les communes et 23 let a) du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux, les membres du Conseil intercommunal ont droit, chaque année, à des indemnités (ci-après définies).

A cet effet, la somme de CHF 6'000.-- a été inscrite au budget 2026 sous chiffre 600.3003. Dit budget a été adopté par le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux en date du 25 septembre 2025. Cette somme sera adaptée au budget 2027 sous chiffre 11100.3000.00.

Sur proposition du Bureau du Conseil intercommunal, le Conseil intercommunal fixe les indemnités de ses membres, du Président et du Secrétaire.

	2021-2026	2026-2031
Président / séance	Fr. 100.--	Fr. 110.--
Président Commissions / séance	Fr. 70.--	Fr. 80.--
Membres / séance	Fr. 40.--	Fr. 50.--
Secrétaire /séance	Fr. 200.--	Fr. 200.--
Secrétaire – forfait annuel	Fr. 1'500.--	Fr. 1'500.--

Si une Commission doit siéger dans la journée, empêchant le membre de travailler, le tarif horaire de Fr.60.—sera appliqué.

Une amende de Fr.20.—sera retenue pour chaque membre non excusé aux séances ou à une commission et sera déduite lors du prochain paiement des jetons de présence.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

1. vu le préavis No 06/2026 du Bureau du Comité de direction du 25 juin 2026 sur les rétributions du Conseil intercommunal,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

de fixer les indemnités et vacations des membres et du bureau du Conseil intercommunal pour la législature 2026-2031, selon le tableau présenté ci-dessus.

Préavis refusé en séance du 24 septembre 2026